

Ce que la CFE-CGC a obtenu

- ✓ La revalorisation du budget global à 2.6%
- ✓ Des dates d'applications avancées au plus tôt
- ✓ L'accompagnement des promotions
- ✓ Des mesures de garantie de progression salariale
- ✓ Une clause de rendez-vous en cas de dérive de l'inflation

Ce que la CFE-CGC regrette

- ✓ L'absence de mesure spécifique pour les ATAM forfaités
- ✓ Le refus de l'élargissement de la prime de 7% à la maîtrise technique.
- ✓ Une Garantie de Progression Salariale pour les cadres, indexée sur une inflation prévisionnelle quasi nulle.

En détail les dernières propositions de la direction :

Sur une base d'inflation prévisionnelle 2015 à 0%

	NON CADRES		CADRES (I à IIIC)
	AG	AI	AI
01/01/2015	0,5%	1%	2,5%
01/06/2015		1%	
Mesures spécifiques	0,1%*		0,1%**
TOTAL	2,6%		2,6%

Pour les non cadres

- ✓ Salaire plancher : **1670€**
- ✓ Augmentation Individuelle mini : **45€**
- ✓ Pour les promus au coef 270 :
Compensation du surcoût de la mutuelle
- ✓ ***Garantie d'Evolution Salariale de 20€** minimum (toutes mesures salariales confondues)

Pour les Cadres

- ✓ Augmentation Individuelle mini : **100€**
- ✓ **Garantie de progression salariale** pour le personnel n'ayant pas eu d'évolution en 2014 et 2015
- ✓ ****RMG** Mise au mini 2015 dès la date des promotions (hors changements d'indices)

Les sections CFE-CGC d'Airbus réuniront leurs conseils syndicaux pour arrêter une position commune et décider de la signature des accords salariaux 2015.

Toulouse, le 26 mai 2015